

**Document complémentaire
du référentiel du brevet professionnel
Option Responsable d'atelier de productions horticoles**

Sommaire

Ce document pédagogique est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un BP Responsable d'atelier de productions horticoles.

Présentation du BP	p 3
1. Compétences	p 4
2. Capacités attestées par le diplôme et modalités d'évaluation	p 13
Annexes :	p 34
1 : Textes réglementaires et liste des diplômes rénovés en UC	
2 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme rénové en UC	
3 : Fiche modèle d'UCARE	

Arrêté du 18 juillet 2011 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel option «Responsable d'atelier de productions horticoles» selon la modalité des unités capitalisables

Présentation du BP Responsable d'atelier de productions horticoles

Le BP option Responsable d'atelier de productions horticoles du ministère chargé de l'agriculture est un diplôme de niveau IV organisé et délivré en unités capitalisables, spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Il peut également être obtenu par la voie de la VAE.

Il fait partie des diplômes qui ont été rénovés afin de répondre à un triple objectif :

- adapter le référentiel aux évolutions des emplois du secteur et à celles du travail.
- confirmer la double finalité de professionnalisation et d'éducation du diplôme.
- faciliter la validation des acquis de l'expérience.

Depuis 2009, en cohérence avec les orientations de la CNCP¹, le référentiel d'un diplôme en unités capitalisables du MAPRAAT comporte 2 parties :

- le référentiel professionnel fournit des informations sur les emplois visés par le diplôme et leur contexte, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) et la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le référentiel de certification comprend la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation permettant la délivrance du diplôme.

Un document complémentaire est associé au référentiel de diplôme. Il réunit les fiches compétences et présente les modalités d'évaluation en UC. Ces deux documents, destinés à servir d'outils de référence aux formateurs, sont à consulter dans leur globalité.

Comme pour tous les autres diplômes en UC, le référentiel du BP Responsable d'atelier de productions horticoles, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique certifications, à l'adresse suivante :

<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Les personnes ayant suivi la totalité de la formation conduisant au BP Responsable d'atelier de productions horticoles peuvent être dispensées du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) sous certaines conditions décrites dans l'arrêté de création du diplôme.

Ce diplôme peut conférer la capacité professionnelle agricole lorsqu'il est complété par un plan de professionnalisation personnalisé (cf. Arrêté du 6 avril 2009 NOR : AGRE0906401A, JO du 2 mai 2009).

¹ Commission nationale de la certification professionnelle. Créeé par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, elle a pour mission de :

- Répertorier l'offre de certifications professionnelles (répertoire national des certifications professionnelles),
- Veiller à l'adaptation des diplômes et titres à l'environnement professionnel, émettre des recommandations à l'attention des institutions délivrant des certifications professionnelles ou des certificats de qualification.
- Signaler les éventuelles correspondances entre certifications,
- Élaborer une nouvelle nomenclature des niveaux de certification.

Elle utilise pour cela le RNCP, répertoire national de la certification professionnelle, qui a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle. Toutes les certifications du ministère chargé de l'agriculture sont inscrites au RNCP.

Document complémentaire du référentiel de diplôme du BP Responsable d'atelier de productions horticoles

– Document de travail

Agrosup Dijon-Eduter – Juillet 2011

Partie 1 : Compétences

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences qui clôt le référentiel professionnel du BP Responsable d'atelier de productions horticoles et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

L'analyse du travail conduite auprès des professionnels (employeurs et salariés titulaires des emplois) permet de repérer des SPS, c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence. Elle permet en outre d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités : connaissances (savoirs), savoir-faire, comportements...².

Les diverses informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes par les ressources mobilisées et les finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi visé, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et certaines sont actualisables. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le métier dans une majorité de configurations d'emplois.

La définition des différentes rubriques de ces fiches ainsi que des exemples figurent en annexe.

Ces informations peuvent être utiles au travail des équipes pédagogiques, tant pour construire les évaluations que pour préparer la formation.

2. Ne sont retenues que les « ressources » qui peuvent être acquises par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BP Responsable d'atelier de productions horticoles

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès des professionnels, titulaires des emplois et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent-elles les plus difficiles à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, les SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi visé.

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mobilisent les compétences clés du responsable d'atelier de productions horticoles.

Champ de compétences	SPS	Finalités
Organisation du travail et animation d'équipe	<ul style="list-style-type: none">- Planification du travail, répartition des tâches- Coordination du travail de l'équipe- Vérification du respect de la réglementation	Rationaliser et organiser le travail de l'équipe
Conduite de processus de productions horticoles	<ul style="list-style-type: none">- Observation et suivi des productions- Travaux de conduite des productions et organisation des chantiers³- Multiplication des plantes- Implantation des productions- Récolte et conditionnement des produits- Stockage et conservation des produits- Protection des cultures	Atteindre les objectifs de production en respectant le cahier des charges ou les consignes et en limitant les effets sur l'environnement
Utilisation et maintenance des matériels, équipements, bâtiments et abris	<ul style="list-style-type: none">- Maintenance des matériels et des installations- Choix des équipements en fonction du travail à réaliser- Conduite du matériel	Optimiser l'utilisation du parc de matériels et équipements, le maintenir en état de fonctionnement
Suivi technico-économique des productions	<ul style="list-style-type: none">- Enregistrement et interprétation des données technico-économiques liées au suivi des productions et à la traçabilité des produits	Obtenir les éléments nécessaires au pilotage des productions

Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, détaillée dans les pages suivantes.

³ En fonction des types de productions rencontrées dans les différents secteurs horticoles

1. Organisation du travail et animation d'équipe	
Situations professionnelles significatives	<ul style="list-style-type: none"> - Planification du travail, répartition des tâches - Coordination du travail de l'équipe - Vérification du respect de la réglementation - Gestion du travail et des compétences I
Finalité : Rationaliser et organiser le travail de l'équipe dans le cadre d'un chantier ou d'une entreprise horticole	
Responsabilité/autonomie : Le salarié d'exploitation horticole applique les réglementations liées à la législation du travail et à la sécurité des personnes et des équipements. Il est également responsable du mode d'organisation du travail qu'il propose, ainsi que du type de relations qu'il met en place. Il peut également encadrer un stagiaire un apprenti en formation sur l'exploitation.	
Environnement de travail : La gestion du travail recouvre deux dimensions qui sont fortement liées : l'organisation du travail et le management des personnes qui constituent le collectif de travail de l'exploitation horticole. Les ressources en main d'œuvre peuvent être un facteur limitant et leur gestion constitue un élément déterminant du fonctionnement de l'exploitation. Le salarié d'exploitation horticole peut faire appel à de la main d'œuvre salariée, des prestataires de service, des services de remplacement, des groupements d'employeurs, de la mise en commun d'ateliers ou de matériels... Il peut être amené à recruter des personnes de plus en plus éloignées du milieu agricole en particulier dans le cas des travaux saisonniers. Il peut dans ce cas organiser le déplacement, l'hébergement de salariés. L'organisation du travail nécessite des réajustements permanents en fonction des conditions climatiques ou de contraintes internes (maladies, absences) et externes (événements, réunions, imprévus, clients/fournisseurs/prestataires).	
Indicateurs de réussite : Adéquation ressource en travail / besoin dans les chantiers Respect des réglementations liées aux travailleurs Conformité des équipements de l'exploitation Réalisation des tâches/prévisions Évolution professionnelle des salariés Respect des consignes et des procédures liées à la sécurité au travail	
Savoir-faire	
Planifier les activités et les travaux en fonction de l'organisation de l'entreprise et des acteurs extérieurs concernés : client, fournisseur, prestataire, groupement, CUMA... Coordonner les chantiers : préparation, mise en œuvre, suivi Évaluer les besoins en main d'œuvre en nature et en quantité et les ressources disponibles Définir et formaliser ses besoins dans une situation de sous-traitance (ETA...) Mesurer les temps de travaux Donner des consignes de travail Animer une équipe	
Savoirs identifiés par les professionnels	
Formes juridiques et fiscales d'organisation individuelle et collective du travail Eléments d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines Méthodes de mesure des temps de travaux Règles de communication Animation d'un collectif de travail, gestion des conflits Législation du travail : code du travail, conventions collectives relatives au secteur, contrats de travail Législation sociale et organismes : MSA... Procédures d'accueil et de suivi des salariés dans	

Document complémentaire du référentiel du diplôme du BP Responsable d'atelier de productions horticoles – Document de travail

Agrosup Dijon-EDUTER –juillet 2011

Réguler la communication au sein du collectif de travail Accueillir un salarié et faciliter son intégration Établir les documents administratifs. Aménager des locaux réservés à l'usage des salariés Prendre les mesures de prévention liées aux risques professionnels Respecter les mesures et règles d'hygiène et de sécurité Identifier les besoins de formation des membres de l'équipe	l'entreprise Risques d'accidents du travail et maladies professionnelles Notion de risque, mesures préventives, ergonomie au travail Outils de gestion de la sécurité : document d'évaluation des risques professionnels, plan de prévention Dispositifs de formation professionnelle continue
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
Établir un cahier des charges pour une prestation Contribuer à l'élaboration d'un plan de formation	Veiller en permanence au respect de la législation du travail Respecter les règles déontologiques des relations dans le travail

2. Conduite de processus de productions horticoles	
Situations professionnelles significatives	<ul style="list-style-type: none"> - Observation et suivi des productions - Travaux de conduite des productions et organisation des chantiers - Multiplication des plantes - Implantation des productions - Protection des cultures - Récolte et conditionnement des produits - Stockage et conservation des produits
Finalité : Atteindre les objectifs de production en respectant le cahier des charges ou les consignes et en limitant les effets sur l'environnement	
Responsabilité/autonomie : Le salarié d'exploitation horticole applique les réglementations liées à la législation du travail et à la sécurité des personnes et des équipements. Il est également responsable du mode d'organisation du travail qu'il propose, ainsi que du type de relations qu'il met en place. Il peut également encadrer un stagiaire un apprenti en formation sur l'exploitation.	
Environnement de travail : Le salarié d'exploitation horticole conduit en totale responsabilité l'atelier de production. Il peut participer au choix des productions et de leurs modes de conduite en prenant en compte le système global d'exploitation qui peut intégrer d'autres ateliers : mise en place d'activités de service, transformation... Il applique les réglementations en vigueur : respect de l'environnement, traçabilité (notamment pour les produits phytopharmaceutiques)... Tout ou partie des travaux à réaliser peut être confié à un ou des salariés. L'exploitant ou le chef de culture supervise alors les travaux réalisés. Il peut être amené à respecter divers cahiers des charges, soit dans le cadre de réglementations liées aux signes officiels de qualité et d'origine ou à des démarches volontaires (agriculture biologique...), soit dans le cadre de partenariats avec des entreprises de transformation (coopérative, négoce...). Il peut, pour conduire son atelier, s'appuyer sur les compétences d'intervenants d'organismes professionnels agricoles ou d'autres acteurs du secteur : chambre d'agriculture, groupement...	
Indicateurs de réussite : Indicateurs technico-économiques : productivité, valorisation des produits, coût de production..... Indicateurs techniques : quantité produite ou récoltée, indicateurs de qualité, homogénéité des productions, nombre de plantes commercialisées par rapport au nombre de plantes mises en production et au nombre de plantes commandées par les clients, conformité des produits en rapport avec les attentes des clients)... Indicateurs de durabilité : impact sur l'environnement... Adéquation travail / main d'œuvre disponible Respect des réglementations et des cahiers des charges éventuels	

Savoir-faire	Savoirs identifiés par les professionnels
<p>Reconnaitre les espèces et les variétés</p> <p>Implanter une production et les installations afférentes (tunnels, irrigation, filets...)</p> <p>Établir les calendriers culturaux et les itinéraires techniques</p> <p>Raisonner les approvisionnements</p> <p>Raisonner la conduite de l'atelier : plan de fertilisation, plan de protection des cultures, contrôle des adventices</p> <p>Réaliser la multiplication des végétaux (semis, bouturages, repiquages, rempotages)</p> <p>Observer, détecter des maladies, les ravageurs, les accidents de végétation, les anomalies</p> <p>Mettre en œuvre des actions correctives</p> <p>Assurer l'alimentation hydrominérale</p> <p>Réguler les facteurs climatiques sous abri</p> <p>Utiliser les outils numériques et robotiques</p> <p>Réaliser les travaux liés au cycle de production : distançage, arrachage,</p> <p>Réaliser les opérations culturales et les interventions sur le végétal (taille, pollinisation, éclaircissement, travaux en vert....)</p> <p>Réaliser la récolte et le conditionnement des produits</p> <p>Assurer le stockage et la conservation des produits</p> <p>Appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques professionnels et environnementaux</p> <p>Raisonner le stockage et l'élimination des déchets et matières dangereuses</p> <p>Enregistrer les données techniques et technico-économiques liées à la conduite de la production</p>	<p>Principes agronomiques : relations plante / sol / climat</p> <p>Biologie et physiologie des plantes horticoles</p> <p>Enemis des cultures et moyens de lutte alternatifs</p> <p>Élaboration du rendement et de la qualité : facteurs et conditions</p> <p>Itinéraires techniques et modes de conduite en pleine terre et hors-sol</p> <p>Techniques culturales : travail du sol, fertilisation, protection des cultures, cultures associées</p> <p>Technique de taille des arbres et arbustes</p> <p>Impact des pratiques culturales sur l'environnement et la qualité des produits : produits phytopharmaceutiques, recyclage des eaux d'irrigation...</p> <p>Technologie et fonction des différents matériels et équipements</p> <p>Technologie des différentes structures (serres, tunnels...) et utilisation de systèmes automatisés</p> <p>Réglementations s'appliquant à l'activité</p> <p>Calcul et interprétation des principaux indicateurs technico-économiques</p> <p>Indicateurs de durabilité de l'activité</p> <p>Prévention des risques professionnels</p> <p>Besoins et bilans énergétiques : consommations d'énergie sous abri</p> <p>Partenaires de l'exploitation en lien avec l'activité : organisations professionnelles agricoles, fournisseurs, administration...</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Veiller à l'intégrité et à la qualité des produits jusqu'à la vente</p> <p>Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir</p> <p>Veiller à la sécurité et à la réduction des nuisances à l'intérieur des bâtiments et à l'extérieur</p> <p>Mettre à profit les temps de travaux pour réaliser des observations</p> <p>Avoir le souci permanent de l'actualisation de ses connaissances</p> <p>S'intégrer dans le collectif de travail</p> <p>Anticiper les évolutions de son système de cultures</p>	<p>Infléchir ou réajuster la conduite des cultures en fonction des observations et/ou des résultats techniques et/ou de l'évolution des prix des productions à la vente.</p> <p>S'informer sur les nouvelles tendances d'achat des clients</p> <p>Rechercher la cohérence entre qualité et volumes produits et la demande des acheteurs</p> <p>Appréhender l'incidence d'un choix technique sur la qualité du produit final</p> <p>Anticiper les évolutions de son système de cultures</p> <p>Concilier la recherche de résultats techniques avec l'amélioration des critères de durabilité</p>

3. Utilisation et maintenance des matériels, équipements, bâtiments et abris

Situations professionnelles significatives <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance des matériels et des installations - Choix des équipements en fonction du travail à réaliser - Conduite du matériel 	
Finalité : Optimiser l'utilisation du parc de matériels et équipements, le maintenir en état de fonctionnement	
Responsabilité/autonomie : Le salarié reçoit des consignes sur les travaux à réaliser et/ou sur les objectifs de production. Son expérience et l'organisation du travail sur l'exploitation peuvent lui conférer une grande autonomie dans la conduite des activités, mais toujours sous la responsabilité de l'employeur.	
Environnement de travail : Les risques d'accidents liés à la manipulation, la préparation et l'application des produits de protection des végétaux sont nombreux. Leur utilisation exige le respect de la réglementation. Les risques d'accidents liés à l'utilisation des matériels et des engins sont également importants. L'utilisation des protections individuelles et le respect des normes de sécurité est primordial dans l'exercice de cette activité.	
Indicateurs de réussite : Adaptation des outils et matériels utilisés aux contraintes du chantier Adaptation du régime du moteur du tracteur et vitesse d'avancement Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels Cas des traitements phytopharmaceutiques et des épandages : identification et quantité des produits, réglage du pulvérisateur et de l'épandeur Cas des autres façons culturales : précision des réglages, contrôle du travail réalisé Fréquence des pannes et des remplacements de pièces mécaniques Remise en ordre des locaux et du matériel. Respect des bonnes pratiques, de la sécurité et des règles environnementales : voisinage, cours d'eau, dosages...	
Savoir-faire	Savoirs identifiés par les professionnels
Régler les outils et les matériels Conduire ou utiliser les matériels en toute sécurité Utiliser les équipements et les installations (abris, irrigation, conservation...) Réaliser la maintenance de premier niveau du tracteur et/ou de l'automoteur, des matériels tractés Respecter les procédures d'entretien suivant le livret du constructeur Entretenir le matériel : graissage; contrôle des niveaux et des pressions, vidange, changement de consommable... Effectuer des meulages, des soudures	Types de matériels et rôles et fonctions de chacun Propriétés des matériaux et des abris Risques spécifiques liés à l'utilisation certains matériels Notions de mécanique, d'hydraulique Réglementation en matière de sécurité, de circulation (code de la route), d'environnement Lubrifiants et carburants (rôle, usage et élimination) Procédures d'entretien

Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants et suspendre le travail et/ou réparer en autonomie</p> <p>Anticiper les pannes et repérer les dysfonctionnements (au bruit, à l'odeur...)</p> <p>Adapter la conduite en fonction des contraintes du milieu pour limiter les risques d'accident, de dégradation du matériel ou de dégâts sur le végétal</p> <p>Repérer une situation critique (risque sanitaire, état des sols...) et transmettre l'information</p> <p>Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, maturité insuffisante, problèmes de personnels...)</p>	<p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail</p> <p>Appliquer avec rigueur les contrôles visant à garantir sa sécurité et celle du matériel</p> <p>Faire preuve d'une vigilance permanente concernant les règles de sécurité et d'hygiène et de prévention des risques professionnels</p>

4. Gestion technique et économique	
Situations professionnelles significatives	- Enregistrement et interprétation des données techniques et économiques liées au suivi des productions et à la traçabilité des produits
Finalité : Obtenir les éléments nécessaires au pilotage des productions	
Responsabilité/autonomie : Le salarié d'exploitation horticole prend des décisions concernant la conduite technique et économique de l'exploitation ou de l'atelier horticole dans le respect de la réglementation administrative, fiscale, juridique et sociale. Il engage sa responsabilité dans tous les documents qu'il transmet à son supérieur ou aux tiers en relation avec l'exploitation. Il confronte son analyse à celle son analyse de son supérieur hiérarchique, dans tous les cas il justifie ses décisions.	
Environnement de travail : Le traitement et l'analyse des données et des informations technico-économiques constituent un outil d'aide à la décision. Il s'assure en permanence de la fiabilité des informations produites et de la qualité des documents transmis	
Indicateurs de réussite : Fiabilité et cohérence des données communiquées Rigueur dans le classement et l'archivage	
Savoir-faire	Savoirs identifiés par les professionnels
Rechercher et traiter l'information Utiliser des logiciels de suivi technique Programmer les approvisionnements Facturer les produits et prestations Rédiger des courriers et renseigner des formulaires Produire des données techniques technico-économiques fiables Analyser et interpréter les résultats technico-économiques Elaborer des indicateurs pertinents pour le suivi de l'activité de l'atelier Se procurer et utiliser des analyses de groupes et éventuellement y participer	Traitement de l'information Techniques de recherche documentaire Organisation du classement et de l'archivage Techniques d'analyse technico-économique d'une exploitation agricole Communication écrite et orale
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels

Tirer les enseignements de son expérience pour mieux gérer le travail sur l'exploitation	Être à l'écoute des interlocuteurs de l'exploitation pour mieux répondre à leurs demandes
Concevoir des documents adaptés à sa méthode de travail	Être rigoureux et méthodique
Être autonome en matière de traitement des données de l'exploitation ou de l'atelier	Considérer le traitement de l'information comme un travail à part entière
Vérifier la fiabilité des informations collectées et produites	

Partie 2 : Capacités attestées par le diplôme et modalités d'évaluation

Cette partie, complémentaire du référentiel de certification, présente les modalités d'évaluation permettant la délivrance du diplôme. Elle est composée de :

- un tableau qui met en correspondance capacités globales et unités capitalisables,*
- l'ensemble des unités capitalisables. Pour chacune d'elles et chaque objectif sont indiqués les éléments qui sont utilisés dans l'évaluation.*

Présentation des Unités capitalisables (UC)

Une unité capitalisable est une unité d'évaluation, définie par un objectif terminal décliné en objectifs intermédiaires. Chaque unité correspond à une capacité globale du référentiel de certification.

Les capacités du référentiel de certification sont attestées quand les 12 objectifs terminaux des UC ont été évalués et validés. Les évaluations doivent prendre en compte l'ensemble des objectifs intermédiaires, mais la validation concerne l'atteinte de l'objectif terminal car la capacité visée par cet objectif résulte de la combinaison des objectifs intermédiaires.

Les objectifs des unités capitalisables du diplôme sont issus d'une analyse pédagogique des résultats de l'analyse du travail, synthétisés dans la partie 1 de ce document (fiches compétences). Ils répondent également aux visées institutionnelles d'insertion professionnelle et sociale des diplômés.

Les catégories d'UC d'un brevet professionnel rénové du ministère chargé de l'agriculture sont les suivantes :

- 2 unités générales ou UCG, l'UCG 1 étant commune à tous les BP,
- 6 UC professionnelles ou UCP,
- 2 UC techniques ou UCT,
- 2 UCARE permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés.

L'évaluation en situation professionnelle, au cœur du système d'évaluation de ce diplôme, répond à la volonté de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans la formation et la certification. Cette évaluation porte sur la réalisation du travail et sur les raisonnements qui le sous-tendent. Des prescriptions spécifiques indiquent quand les évaluations doivent se dérouler en situation professionnelle. Selon le contexte, il peut s'agir d'évaluations dans une entreprise de stage ou d'apprentissage, dans l'exploitation ou l'atelier de l'établissement, dans une entreprise de référence. Il peut s'agir également de situations reconstituées.

Pour chaque UC et chaque objectif sont précisés les « points sur lesquels peut porter l'évaluation » et les attendus correspondants. Ces éléments renvoient à des notions, savoirs, savoir-faire mobilisés dans le travail ; ils permettent de situer ce qu'on attend d'un professionnel débutant.

Les UC qui constituent ce diplôme peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Elles sont capitalisables et valables pendant une durée de 5 ans.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

Travail de l'équipe pédagogique

Adaptation

Cette étape est réalisée en concertation avec les professionnels du secteur concerné lors de l'élaboration du dossier d'habilitation. Elle concerne principalement la création des UCARE (Une fiche modèle figure en annexe).

Le plan d'évaluation et les évaluations certificatives sont élaborés en référence aux situations professionnelles locales identifiées avec les professionnels, en cohérence avec le référentiel national (SPS).

Comme dans tous les diplômes en UC rénovés, les objectifs ne sont pas complétés d'un rang supplémentaire.

Evaluation

Le dispositif d'évaluation est élaboré par l'équipe enseignante, présenté dans le dossier d'habilitation et validé par le jury.

Pour construire ce dispositif, les formateurs s'appuient sur l'ensemble du référentiel du diplôme, sur le document complémentaire et sur les entretiens avec les professionnels locaux.

Les situations d'évaluation sont déterminées à partir de l'identification des situations locales, en référence aux champs de compétences et SPS identifiées dans le référentiel professionnel. Le plan doit permettre la validation de l'ensemble des capacités du référentiel de certification. Les informations contenues dans les fiches compétences et dans la partie consacrée aux UC (objectifs, points, attendus) sont utilisées pour construire les épreuves, les sujets et les grilles.

Remarques :

- L'évaluation tiendra compte du fait que les fiches compétences concernent des salariés en situation d'emploi, voire expérimentés, alors que le diplôme est délivré pour permettre l'accès à l'emploi.
- Toutes les informations citées précédemment peuvent également être utilisées pour concevoir la formation.

Capacités	Nature des UC et objectifs terminaux des unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
Capacités générales	UC générales (UCG)	
C 1	UCG 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information	
C 2	UCG 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur de la production horticole	
Capacités professionnelles	UC professionnelles (UCP)	
C 3	UCP 1 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur horticole	Evaluation basée sur le projet du candidat
C 4	UCP 2 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise horticole	Evaluation basée sur l'étude d'une entreprise support de stage, d'apprentissage ou, à défaut, sur une entreprise de référence
C 5	UCP 3 : Communiquer dans une situation professionnelle	Evaluation en situation professionnelle
C 6	UCP 4 : Raisonner des choix techniques pour la conduite d'un atelier de production horticole	Evaluation en situation professionnelle conduite avec celle de l'UCT 1
C 7	UCP 5 : Organiser le travail d'une équipe	Evaluation en situation professionnelle
C 8	UCP 6 : Effectuer le suivi technico-économique d'un atelier de production horticole	Evaluation basée sur l'étude d'une entreprise support de stage, d'apprentissage ou, à défaut, sur une entreprise de référence
	UC Techniques (UCT)	
C 9	UCT 1 : Conduire une production horticole	Evaluation en situation professionnelle conduite avec celle de l'UCP 4
C 10	UCT 2 : Réaliser en sécurité les opérations liées à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements de l'exploitation	Evaluation en situation professionnelle
	UCARE	
C 11	UCARE 1 : Objectif à élaborer par le centre de formation habilité pour mettre en œuvre la formation	Evaluation en situation professionnelle
C 12	UCARE 2 : Objectif à élaborer par le centre de formation habilité pour mettre en œuvre la formation	Evaluation en situation professionnelle

UCG 1

OT : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

OI 11 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale

OI 12 : Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles

OI 13 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication

OI 11 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
111 : Traiter les informations	Collecte de l'information (supports, sources, techniques de recherche d'information) Traitement de l'information (constitution d'une documentation) Analyse de différents types d'information (textes, images...) Lecture de cartes géographiques (topographique, pédologique...) Techniques de résumé d'information (texte...)	Pour un sujet donné : - Identification de différentes sources d'information - Sélection d'informations pertinentes - Argumentation des choix effectués A partir d'un support donné : - Identification d'éléments de concordance et/ou contradictoires, identification des idées clefs. - Analyse avec maîtrise du vocabulaire utilisé et de la syntaxe Lecture et interprétation des éléments constitutifs d'une carte A partir d'un support donné : - Identification du plan et des idées essentielles - Maîtrise du vocabulaire utilisé et de la syntaxe

112 : Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale	<p>Techniques d'expression écrite et de présentation Rédaction de contenus (correspondance, imprimés, note, rapport, compte rendu...)</p> <p>Pratique de différentes modalités de texte (argumentatif, narratif...)</p> <p>Pratique des différents discours (explicatif, descriptif, argumentatif, narratif...)</p> <p>Principaux outils de communication</p>	<p>Choix et maîtrise d'un type de présentation Maîtrise de la rédaction (modalité de texte et discours) Maîtrise du vocabulaire spécifique au contexte professionnel et de la syntaxe Cohérence du contenu et de l'argumentation</p>
113 : Communiquer oralement	<p>Principales règles de la communication orale Prise de notes Modalités de communication orale (téléphone, exposé, échange oral adapté à un type d'interlocuteurs...)</p>	<p>Adaptation à une situation de communication orale donnée (attention, maîtrise, vocabulaire...) Pour une modalité donnée, restitution de l'information, cohérence et pertinence du discours Dans le cadre d'une activité professionnelle donnée, restitution d'une information (présentation, argumentation, transmission d'information, confrontation de points de vue...)</p>

OI 12 : Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
121 : Résoudre un problème mathématique	<p>Calcul numérique</p> <p>Proportionnalité</p> <p>Géométrie plane et dans l'espace</p> <p>Statistique descriptive simple, paramètres de position, de dispersion</p> <p>Changement d'unités</p>	<p>Maîtrise des calculs élémentaires Utilisation d'une calculatrice Utilisation du calcul mental</p> <p>Application de la proportionnalité dans des situations professionnelles courantes (dosages, débit, rendement, taux, échelles, calcul d'intérêt...)</p> <p>Construction de figures et calcul de périmètres, d'aires, de volumes en situation professionnelle (cubage, plans....)</p> <p>Construction, lecture et interprétation de représentations graphiques de données statistiques Calcul de fréquence, moyenne, médiane Interprétation, comparaison</p> <p>Maîtrise des conversions dans toutes les unités usuelles (longueur, surface, volume, masse...) Contrôle de la validité des résultats</p>

122 : Traduire une situation professionnelle en langage mathématique	Notion de fonction Fonctions linéaires, affines Equations, inéquations de premier degré Systèmes d'équation à deux inconnues	Résolution de problèmes issus de situations professionnelles en utilisant les fonctions (coefficients directeur d'une droite), les équations, les systèmes d'équations (résolution algébrique et/ou graphique) Contrôle de la validité des résultats
---	---	---

OI 13 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
131 : S'approprier un environnement informatique de travail	Fonctionnement de base d'un microordinateur et de ses périphériques Principales manipulations Règles et usages de l'informatique Sécurité des données	Repérage des principales fonctions composant l'environnement informatique Maîtrise des fonctions de base en situation pratique dans le respect des règles : arborescence, création de dossiers, sauvegarde des fichiers... Enumération des principaux usages et règles d'utilisation de l'informatique
132 : Construire une démarche de recherche en utilisant Internet	Recherche d'informations et de documentation (fonctionnement d'un navigateur, d'un moteur de recherche, récupération de l'information...) Communication avec une messagerie (fonctionnalités, gestion des messages...) Règles élémentaires de droit et usages de l'informatique et de l'Internet	Réalisation d'une recherche approfondie sur un thème donné en utilisant les fonctionnalités d'un moteur de recherche Utilisation de différentes ressources (fichiers sons, images, vidéo....) Utilisation des différentes fonctionnalités d'une messagerie Enumération des principales règles et usages
133 : Composer des documents numériques	Utilisation de logiciels de traitement des données (traitement de texte, tableur, base de données...) : critères de choix, principales fonctions	Création, mise en forme et ajustement d'un document numérique : texte, tableau, graphique, image...

UCG 2

OT : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur de la production horticole

OI 21 : Identifier l'impact de la production horticole sur l'environnement

OI 22 : Caractériser les liens entre le secteur horticole et la société

L'évaluation de cette UC pourra s'appuyer sur l'étude d'un cas concret qui aura fait l'objet d'une visite, d'un dossier de presse, d'un reportage...

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 21 : Identifier l'impact de la production horticole sur l'environnement		
211 : Caractériser l'écosystème	<p>Notion d'écosystème Composantes d'un écosystème et interactions Dynamique des écosystèmes : niveaux et réseaux trophiques, flux d'énergie et cycle de la matière, production et évolution des écosystèmes Action de l'homme sur les écosystèmes, caractéristiques écologiques des écosystèmes</p>	<p>Présentation des principales transformations à l'œuvre dans un écosystème et identification des niveaux trophiques Description des principales relations entre milieu et êtres vivants et entre êtres vivants au sein d'un écosystème</p> <p>Présentation des caractéristiques qui distinguent les écosystèmes cultivés des écosystèmes non agricoles</p>
212 : Présenter les principaux impacts de l'activité professionnelle sur le milieu et les habitats	<p>Nature et caractéristiques des ressources concernées : eau, biodiversité, sol, ressources énergétiques... Nature des impacts sur ces ressources</p>	A partir d'exemples, identification des conséquences de différents modes de conduite de production horticole, analyse critique et présentations d'actions conduites ou à conduire

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 22 : Caractériser les liens entre le secteur horticole et la société		
221 : Caractériser le rôle des espaces de production dans la société	<p>Organisation de l'espace de production : fonctions, acteurs, enjeux et conflits liés au foncier et à ses usages</p> <p>Principales activités dans l'espace rural et péri-urbain</p> <p>Politiques publiques de gestion de l'espace et des ressources</p>	A partir d'un exemple situé sur un territoire donné, identification des modalités de gestion de l'espace
222 : Présenter les enjeux de durabilité des activités de production horticole	<p>Notion de durabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - enjeux sociaux - enjeux économiques - enjeux environnementaux 	A partir d'un exemple de projet local : <ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation du projet - Identification des acteurs concernés - Identification des principaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux

UCP 1

OT : Elaborer un projet professionnel dans le secteur horticole

OI 31 : Présenter un projet d'emploi

OI 32 : Se situer dans un cadre social et réglementaire

Prescriptions :

L'évaluation s'appuiera sur le projet du candidat.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 31 : Présenter un projet d'emploi		
311 : Elaborer un projet d'insertion professionnelle	Caractéristiques des emplois salariés du secteur horticole aux différents niveaux Notion de parcours professionnel Composantes et étapes de l'élaboration d'un projet :	En prenant appui sur un projet professionnel salarié dans le secteur horticole : - Caractérisation du marché de l'emploi du secteur et de ses évolutions - Identification des caractéristiques des emplois sur le territoire et des perspectives d'évolution - Identification des principaux organismes d'appui à la recherche d'emploi - Définition d'un projet professionnel en lien avec son projet personnel - Ajustement du projet professionnel initial avec les offres d'emploi du territoire
312 : Préparer une recherche d'emploi	Etapes clés, techniques et outils d'une démarche d'emploi	- Planification des démarches à entreprendre - Utilisation des techniques et des outils de recherche d'emploi

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 12 : Se situer dans un cadre social et réglementaire		
121 : Rappeler les organismes et principes élémentaires du droit du travail	<p>Principaux organismes liés à la législation du travail : inspection du travail, conseil des prud'hommes, tribunal administratif, syndicats...</p> <p>Négociation collective : conventions et accords, statuts</p> <p>Notions relatives aux conditions de travail : durée, périodes d'essai, congés, repos, formation professionnelle...</p> <p>Dispositions réglementaires du code du travail relatives à la prévention des risques professionnels</p> <p>Rôle de la Médecine du travail et du CHSCT</p>	<p>A partir d'une entreprise horticole employant des salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des organismes compétents dans la législation du travail, de leurs rôles et de leurs outils de cadrage (conventions collectives...) - Identification des types de contrats de travail et de leurs caractéristiques - Identification des principales règles et démarches de prévention des risques professionnels
122 : Rappeler les principaux dispositifs de protection sociale	<p>Principaux organismes liés à la protection sociale et au chômage : pôle emploi, assurances, régime général et régimes spécifiques...</p> <p>Assurances sociales, prestations familiales</p> <p>Notion de droits sociaux</p> <p>Maladies professionnelles et accidents du travail : déclaration, prise en charge...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des organismes compétents et de leurs rôles - Identification des rubriques d'une fiche de paie - Présentation de la démarche à suivre en cas de maladie ou d'accident

UCP 2

OT : Caractériser le fonctionnement d'une entreprise horticole

OI 21 : Situer l'entreprise dans son environnement

OI 22 : Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise

Prescription :

L'évaluation aura pour support l'entreprise de stage ou d'apprentissage ou, à défaut, une entreprise de référence.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 21 : Situer l'entreprise dans son environnement		
211 : Situer l'entreprise dans la filière horticole	Organisation de la filière Interactions entre acteurs Environnement de l'entreprise Organisation du marché	A partir d'une entreprise du secteur horticole donnée : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des différents acteurs de la filière, des entreprises, du marché et de ses flux - Caractérisation de l'environnement de l'entreprise : géographique, technique, social, commercial... - Identification des principales mesures régissant l'activité (réglementations française et européenne)
212: Caractériser l'entreprise	Caractéristiques et finalités de l'entreprise Fonctionnement de l'entreprise Impact des pratiques professionnelles de l'entreprise en terme de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation des caractéristiques (statut, marchés, activités...) et des moyens de production de l'entreprise avec ses objectifs et ses choix stratégiques - Identification de l'organisation de l'entreprise en relation avec ses activités - Evaluation à partir d'indicateurs simples des aspects de durabilité liés à l'économie, à l'environnement et au social

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 22 : Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise		
221: Caractériser le fonctionnement de l'entreprise dans son environnement	Diagnostic de l'interdépendance de l'entreprise avec son environnement	A partir d'une entreprise horticole intégrée dans son territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Reconstitution du développement historique de l'entreprise dans ses aspects humains, techniques et économiques - Présentation des objectifs de l'entreprise en

		<p>lien avec son développement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des forces et faiblesses de l'entreprise en rapport avec celles de l'environnement
222 : Proposer des changements et/ou des améliorations	<p>Facteurs d'évolution de l'entreprise : organisation, produits ou services, techniques, marchés...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation d'hypothèses de développement de l'entreprise à partir de ses potentialités et de son environnement

UCP 3
OT : Communiquer dans une situation professionnelle

OI 31 : Communiquer en interne et avec les partenaires
OI 32 : Rendre compte de son activité

Prescriptions : L'évaluation se déroulera en situation professionnelle

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 31 : Communiquer en interne et avec les partenaires		
311 : Accueillir un nouvel arrivant	Nature et choix des informations délivrées Transmission de consignes	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du poste de travail - Explicitation des règles spécifiques de fonctionnement - Présentation des règles d'hygiène et de sécurité - Présentation des principales règles de communication de l'entreprise vers sa clientèle
312 : Expliquer un geste professionnel	Transmission d'une pratique ou d'un geste professionnels à un collègue	<p>Pour une pratique ou un geste donnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des tâches à effectuer et de leur mode de réalisation - Vérification de la compréhension de ses explications - Reformulation le cas échéant

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 32 : Rendre compte de son activité		
321 : Analyser les effets de son intervention	Utilisation des critères d'évaluation de l'activité Autoévaluation de sa prestation	<p>A partir d'une intervention réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la méthode utilisée et des conditions de réalisation - Mise en évidence des difficultés rencontrées et des axes de progrès possibles
322 : Rendre compte du résultat d'une mission	Formulation et transmission des informations concernant le travail réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des informations à transmettre - Production d'un message oral - Restitution synthétique du travail effectué

UCP 4

OT : Raisonner des choix techniques pour la conduite d'un atelier de production horticole

OI 41 : Caractériser des végétaux horticoles

OI 42 : Raisonner l'assolement et la rotation des cultures de l'atelier horticole

Prescription :

Cette unité sera évaluée dans la même situation professionnelle que celle prévue pour l'UCT 1.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 41 : Caractériser les végétaux horticoles		
411 : Identifier des végétaux horticoles	Notion de biologie végétale : morphologie, croissance, développement, nutrition Notions de sélection végétale Reconnaissance des végétaux (espèces, variétés, cultivars)	- Identification des végétaux, caractérisation botanique et écologique - Identification des différents stades de développement - Identification des facteurs influant sur la croissance et le développement
412 : Définir les principaux facteurs influant sur la croissance des végétaux horticoles	Effets du climat sur le végétal Principaux types de sols et de substrats Techniques de travail du sol Fertilisation – NPK – et amendements Protection des végétaux	- Identification des principaux effets du climat sur le développement des végétaux - Caractérisation des sols et des substrats - Présentation des principales techniques permettant d'améliorer la qualité des sols - Présentation des principes de la fertilisation et de la protection des végétaux

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 42 : Raisonner l'assolement et la rotation des cultures de l'atelier horticole		
421 : Choisir les végétaux à planter	Critères de choix de l'espèce ou de la variété : - lié à l'état du marché : saisons, évolution du goût du consommateur - lié à la main d'œuvre disponible - lié au type de commercialisation choisi	A partir d'un atelier horticole : - Choix des végétaux en fonction des caractéristiques du marché, de l'exploitation, de la main d'œuvre disponible, du précédent cultural
422 : Organiser le système de culture	Caractéristiques de l'atelier Moyens de production	- Définition d'une organisation en adéquation avec les caractéristiques et les potentialités de l'atelier

--	--	--

UCP 5
OT : Organiser le travail d'une équipe

OI 51 : Organiser un chantier de travaux horticoles
OI 52 : Encadrer le travail de l'équipe sur le chantier

Prescription :
Evaluation en situation professionnelle

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 51 : Organiser un chantier de travaux horticoles		
511 : Prévoir les moyens à mobiliser sur le chantier	Analyse du programme de travail et des instructions Prévision de l'organisation du chantier	A partir d'un chantier réel de travaux horticoles : - Identification des caractéristiques du programme de travail (résultats attendus, délais, coûts...) - Identification des contraintes liées au chantier - Définition de l'organisation du travail : planification et répartition des tâches - Détermination des moyens matériels et humains et des approvisionnements - Définition des principes de gestion, de stockage et d'évacuation des produits
512 : Prévoir les moyens de prévention des risques professionnels et environnementaux	Principaux risques et principes de prévention Acteurs de la prévention Réglementation concernant l'utilisation de matériels et équipements	- Identification des principaux risques - Préparation de la sécurisation du chantier - Suivi des prescriptions du document unique

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 52 : Encadrer le travail de l'équipe sur un chantier		
521 : Organiser le travail de l'équipe	Utilisation des règles de communication de l'entreprise Répartition du travail Organisation sur le site	Pour un chantier donné : - Présentation des caractéristiques du chantier et de l'organisation prévue (chronologie, durée, moyens...) - Affectation des membres de l'équipe aux postes de travail - Transmission des consignes pour l'exécution des travaux - Vérification de la compréhension de ses

		explications
522 : Assurer le suivi du chantier	Gestion de l'avancement du chantier Régulation	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des aléas influençant le déroulement du chantier - Recueil d'informations sur l'organisation du travail et le déroulement du chantier en vue de contrôles et d'ajustements éventuels (remplacements de personnels, nouvelles consignes...) - Réalisation des enregistrements

UCP 6

OT : Effectuer le suivi technico-économique d'un chantier ou d'un atelier horticole

OI 61 : Utiliser des outils de gestion de l'activité horticole

OI 62 : Proposer une adaptation en fonction des résultats technico économique

Prescription :

L'évaluation aura pour support l'entreprise de stage ou d'apprentissage ou, à défaut, une entreprise de référence.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 61 : Utiliser des outils de gestion		
611 : Etablir les budgets prévisionnels de l'activité	Indicateurs technico-économiques de production et des standards professionnels Rendement production/salarié, coût de production	Pour un atelier de production donné : - Détermination du seuil de rentabilité et des besoins en trésorerie - Gestion des stocks de consommables et de productions
612 : Analyser les résultats technico-économiques d'un atelier de production	Principaux indicateurs technico-économiques Calcul et analyse d'indicateurs	- Calcul d'indicateurs simples de gestion technico-économique - Calcul de coût de revient - Définition de coût direct/indirect - Comparaison des résultats des contrôles avec les résultats de production

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 62 : Proposer une adaptation en fonction des résultats technico-économiques		

621 : Identifier des axes d'amélioration		Interprétation des écarts entre les résultats et les normes ou prévisions
622 : Elaborer une proposition d'évolution	Adaptation technique, Main d'œuvre et organisation du travail Investissement Développement commercial	Proposition d'ajustement à partir des écarts constatés et cohérente avec la stratégie de l'entreprise

UCT 1
OT : Conduire une production horticole

OI T11 : Raisonner l'itinéraire technique

OI T12 : Réaliser en sécurité les travaux de l'atelier horticole

OI T13 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescription :

Cette unité sera évaluée dans la même situation professionnelle que celle prévue pour l'UCP 4.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI T11 : Raisonner l'itinéraire technique		
111 : Fixer des objectifs de production	Objectifs de production : Volume et qualité Calendrier de production Conditions de stockage et de mise en marché Réglementation liée à l'activité Prise en compte de cahier des charges particulier	Pour une production et une exploitation donnée : - Détermination des objectifs cohérents avec les objectifs de l'exploitation et la réglementation en vigueur
112 : Elaborer l'itinéraire en fonction des caractéristiques de l'exploitation	Préparation des sols ou supports de culture Irrigation Implantation, semis Fertilisation et amendements Protection des cultures Récolte et conditionnement Réglementation Principes et règles de sécurité au travail	- Conception de l'itinéraire technique en lien avec les objectifs de l'exploitation - Evaluation comparative de plusieurs méthodes de lutte utilisant différentes techniques (lutte chimique, biologique, mécanique et rotation...)

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI T 12 : Réaliser en sécurité les travaux de l'atelier horticole		
122 : Réaliser les travaux de culture	<p>Organisation et réalisation des travaux de conduite de cultures de l'implantation à la récolte Observation et suivi de la culture Choix des matériels</p> <p>Principes et règles de sécurité au travail</p>	<p>Pour une production horticole donnée, dans le respect des règles de sécurité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation - Opérations de suivi et d'entretien - Récolte et conditionnement des produits - Stockage et conservation des produits
123 : Appliquer des produits phytopharmaceutiques	<p>Risques professionnels liés à l'usage de produits toxiques ou d'équipements dangereux</p> <p>Réglementation concernant l'utilisation de matériel et d'équipements</p> <p>Préparation de l'application du produit ou de la bouillie</p> <p>Application des produits phytopharmaceutiques</p>	<p>Pour une production horticole donnée, dans le respect de la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des opérations dans le respect des consignes, de la chronologie des opérations et de la technique d'application - Port des EPI - Réglage du matériel - Elimination des déchets dans le respect de la réglementation - Nettoyage et remisage du matériel - Réalisation des enregistrements

OI T13 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation	
<i>L'équipe pédagogique définit la situation à partir des exemples ci-dessous, et adapte si besoin les attendus.</i>	
Exemples de situation	Attendus
- Evènement nécessitant une modification dans ou de l'itinéraire technique	<p>Dans une situation définie par l'équipe pédagogique, on attend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic de la situation concernée - Une proposition de modification appropriée - Une adaptation de l'itinéraire technique

UCT 2

OT : Réaliser en sécurité les opérations liées à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements de l'exploitation

OI T21 : Utiliser les matériels, les équipements, et les installations de l'exploitation horticole

OI T22 : Assurer l'entretien courant et le dépannage du matériel

OI T23 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

Prescription :

Evaluation en situation professionnelle.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI T21 : Utiliser les équipements, matériels et les installations de l'exploitation horticole		
211 : Choisir les matériels, équipements et installations	Caractéristiques techniques Principes de fonctionnement Performances Coût	Pour une exploitation et un système de culture donné : - Caractérisation des matériels - Comparaison des performances de matériels
212 : Conduire en sécurité les engins et installations	Préparation des matériels : Choix et réglages des outils Mise en œuvre des principes et règles de sécurité, gestes professionnels Mise en route sur et en dehors de l'exploitation (conduite sur route)	- Conduite en situation de travail et sur route d'un engin motorisé - Conduite d'une installation (serre, irrigation ...) - Application des règles de sécurité et de la réglementation

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI T22 : Assurer l'entretien courant et le dépannage du matériel		
221 : Effectuer l'entretien courant des matériels, installations, équipements et bâtiments de l'entreprise	<p>Réalisation de travaux simples d'atelier : découpe, meulage, assemblages démontables et non démontables, soudage, travail du fer et des autres matériaux, peinture...</p> <p>Opérations courantes de maintenance préventive : conditionnelle, prévisionnelle, systématique</p> <p>Nettoyage et rangement du local, des matériels et des fournitures</p>	<p>Pour une opération d'entretien d'un matériel, installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du travail - Application des règles de sécurité et de la réglementation - Rangement et nettoyage des outils et de l'espace <p>- Respect de la réglementation de stockage des fluides et du traitement des fluides usagés</p> <p>- Conditionnement et rangement des fournitures non utilisées dans le respect de la réglementation</p>
222 : Effectuer le dépannage du matériel	<p>Organisation du travail</p> <p>Opérations de maintenance palliative permettant au matériel d'accomplir provisoirement tout ou partie de la fonction requise</p> <p>Remplacement de pièces défectueuses (hors électronique et hydraulique)</p>	<p>Pour une panne donnée, remise en fonctionnement d'un matériel ou outillage après échange de composants ou d'éléments, ou réparation mécanique mineure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et diagnostic de pannes - Utilisation du matériel dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de la réglementation - Enregistrement de données

OI T23 : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

L'équipe pédagogique définit la situation à partir des exemples ci-dessous, et adapte si besoin les attendus.

Exemples de situation	Attendus
<p>Situation qui a des conséquences sur la réalisation de l'activité et qui nécessite un ajustement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification dans la conduite du chantier - conduite en situation dégradée - incident de fonctionnement : panne, casse... 	<p>Dans une situation définie par l'équipe pédagogique, on attend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic de la situation - Une proposition de modification appropriée - Une intervention dans le respect des règles de sécurité ou une proposition d'intervention par un spécialiste si nécessaire

Annexe 1 : Textes réglementaires et liste des diplômes rénovés en UC

- ⇒ Décret n° 2007-1305 du 3 septembre 2007 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministre chargé de l'agriculture
- ⇒ Arrêté du 13 septembre 2007 relatif aux conditions de délivrance du brevet professionnel selon la modalité des unités capitalisables
- ⇒ NOTE DE SERVICE DGGER/POFEGTP/N2001-2118 du 4 décembre 2001 : Instructions relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricole conduisant à des diplômes délivrés par UC
- ⇒ NOTE DE SERVICE DGGER/POFE/N2005-2090 du 01 décembre 2005 : Habilitation des établissements à la mise en œuvre des UCC et CCF pour les diplômes de l'enseignement technique et professionnel agricoles préparés par les voies de la formation professionnelle continue et par l'apprentissage
- ⇒ NOTE DE SERVICE DGGER/POFE/N2007-2127 du 9 octobre 2007 Modalités d'attribution d'une attestation valant CACES aux élèves, stagiaires et apprentis de l'enseignement agricole
- ⇒ CIRCULAIRE DGGER/POFE/N2008-2003 du 23 janvier 2008 Recommandations pédagogiques concernant le renforcement de l'enseignement relatif aux produits phytopharmaceutiques, notamment en matière de préservation de la santé et de l'environnement.

Références du B2i GRETA : http://eduscol.education.fr/D0035/b2i_accueilb2ifcgreta.htm
(cf. UCG 1)

Prévention des risques professionnels : la réglementation évolue en permanence. On se référera actuellement au code du travail, partie réglementaire, livre deuxième, réglementation du travail, titre III hygiène, sécurité, conditions de travail, chapitre III sécurité. Pour suivre les évolutions, notamment réglementaires, on peut consulter le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) <http://www.inrs.fr/>

⇒ NOTE DE SERVICE DGFAR/SDTE/N2007-5028 du 23 août 2007 : Accidents du travail liés aux travaux réalisés dans ou sur les arbres (exclusion faite des travaux concernant les arbres forestiers)

Diplômes rénovés en UC

- BPA option Travaux de la production animale
- BPA option Travaux de la vigne et du vin
- BPA option Travaux des productions horticoles
- BPA option Travaux des aménagements paysagers
- BPA option Travaux de conduite et entretien des engins agricoles
- BPA option Travaux forestiers
- BPA option Transformations alimentaires

- BP option Responsable d'exploitation agricole (2007)
- BP option Aménagements paysagers (2009)
- BP option Industries alimentaires (2009)
- BP option Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels (2011)
- BP option Responsable de chantiers forestiers (2011)

Annexe 2 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme rénové en UC

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.

Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel⁴ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétence particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives	Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ. Exemples : - Réglage des paramètres avant démarrage - Ajustement des activités en cours de travaux
Finalité : Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.	
Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation	
Responsabilité / autonomie : Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...). Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation. Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.	
Environnement de travail : Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail	
Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...)	

⁴ Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner un titulaire de l'emploi visé par le diplôme.

Document complémentaire du référentiel du diplôme du BP Responsable d'atelier de productions horticoles – Document de travail

Indicateurs de réussite :

Eléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Savoir-faire	Savoirs identifiés par les professionnels
<p>Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les risques encourus à son poste de travail - assurer la maintenance et l'entretien du matériel - enregistrer les données liées à la conduite de la production - prendre en compte les conditions météorologiques - effectuer un traitement phytosanitaire - effectuer le réglage des machines... 	<p>La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.</p>
<p>Savoir-faire consolidés par l'expérience</p> <p>Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.</p> <p>Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits - anticiper les accidents de fabrication - détecter rapidement les animaux présentant un potentiel - adapter les prestations aux évolutions de la clientèle... 	<p>Comportements professionnels</p> <p>Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.</p> <p>Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAP.</p> <p>Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller en permanence à la sécurité - être attentif aux souhaits des clients - faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process - veiller au respect des délais...

Annexe 3 : Fiche modèle d'UCARE

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BP Responsable d'atelier de productions horticoles

UCARE X :		
OT : à compléter		
<i>Les éléments constitutifs de l'UCARE : objectifs à évaluer, points et attendus, sont élaborés par le centre de formation et présentés dans les tableaux ci-dessous.</i>		
Prescription : L'UCARE est évaluée en situation professionnelle.		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Objectifs de raisonnement ou de réalisation OI 1 OI 2 ...		
OI x : Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Dans une situation, définie par l'équipe pédagogique à partir des éléments ci-dessous, on attend de la personne évaluée : <ul style="list-style-type: none">- qu'elle diagnostique la situation concernée- qu'elle propose une action appropriée- qu'elle en développe les différentes implications	Attendus
	Descriptif de la situation	Attendus

